

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2024

Présents : C. Beton, C. Jacobs, L.Glad, JM. Pouillon, P. Bonnaire, M.Rival, J. Gallin-Martel, M.Vuong, I. Groussol, G.Bagci , J.P. Rukundo , N. Paccini, C. Souak, B. Belony, N. Yvrard, JP Mailles, S. Andriot.

Excusés : G. Bertola-Boudinaud (pouvoir à C.Beton), X. Francisco, C. Sondaz (pouvoir à J. Gallin-Martel), M.P Mermet pouvoir à JM Pouillon), D. Rahis (pouvoir à P. Bonnaire), A. Talbot (pouvoir à N. Yvrard).

Secrétaire de séance : M. Vuong

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget : à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget pour les opérations suivantes :

- Opération 104 – voirie : 30 000 €
- Opération 105 – Hydraulique :30 000 €
- Opération 108 – Bâtiments : 40 000 €
- Opération 109 – Matériel : 18 000 €
- Opération 136 – Gymnase Rénové : 18 000 €

Désacralisation de l'Eglise de Vermelle : L'église de Vermelle, depuis plusieurs années n'est plus utilisée pour le culte qu'une fois par an, car l'autre église de la commune, l'église de Nivolas, est affectée à la paroisse dépendant de la paroisse Saint François d'Assise pour un usage cultuel.

L'église de Vermelle est le siège chaque année d'une saison culturelle portée par l'Association pour la Protection de l'Eglise de Vermelle (APEV) et à ce titre, elle est ouverte au public pour des expositions, des concerts des conférences etc... à l'exclusion de tout autre usage.

Compte-tenu de l'usage de l'Eglise de Vermelle, et suite à une rencontre avec la Paroisse qui fixe des contraintes non compatibles avec la libre programmation d'évènements culturels comme ceux des saisons de Vermelle, il est proposé d'engager une démarche de désacralisation de l'Eglise de Vermelle.

A l'aboutissement de cette démarche, il sera également proposé de signer une convention avec l'Association pour la Protection de l'Eglise de Vermelle pour définir les conditions d'utilisation de l'Eglise de Vermelle par l'APEV. (Unanimité)

CDG38 (prévoyance): La collectivité est actuellement adhérente à la convention de participation prévoyance (maintien de salaire) conclue à effet du 1^{er} janvier 2020 entre le CDG38 et l'IPSEC, par l'intermédiaire de WTW (anciennement GRAS SAVOYE, gestionnaire) et se terminant au 31 décembre 2025.

La participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025, avec un montant minimum mensuel de 7€. Par ailleurs, un accord collectif national portant réforme de la PSC des agents territoriaux, du 11 juillet 2023, prévoit de rendre obligatoire l'adhésion de tous les agents à un contrat collectif souscrit par l'employeur avec une participation de ce dernier d'un montant minimal de 50% de la cotisation à verser aux agents qui auront obligation d'adhérer au contrat collectif souscrit par l'employeur.

Dans ce cadre, le CDG 38 lance une consultation pour sélectionner un organisme d'assurance afin de proposer, à compter de 2025, aux employeurs des garanties d'assurance collective protectrices pour les agents.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation et négocier un accord, cette autorisation n'engageant pas la collectivité à adhérer au contrat qui sera retenu. (Unanimité)

Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein au 01/02/2024 :

Un agent accède au grade d'agent de maîtrise (dispositif de promotion interne). Il est proposé de créer le poste afin de nommer cet agent sur ce grade (Unanimité).

Déclarations préalables :

EDF-ENR : parcelle AC 299, en zone Ub au PLU pour installation de panneaux photovoltaïques, 193 Impasse des Vanilles.

Dorian Savoyat : parcelle AD 422, e, zone Ub au PLU pour installation d'une clôture, 193 Allée de Montcizet

Ali Osman Ayyildiz : parcelle AH 126, en zone Ub au PLU pour création d'une fenêtre 3711 rd 1085.

Lina Béjuy : parcelle AD 572, en zone Ub au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques, 51 Allée du Clos Jayet.

RP Music SARL : parcelles 220, 218, 219, 221, 222, en zone Ui au PLU, Bleu Bi' au PPR, pour aménagement d'une terrasse extérieure et mise en place de deux conteneurs aménagés, 1100 rue du Lac.

Xavier-Bernard Claret-Tournier : parcelle AB 810, en zone Ub au PLU Bleu Bi' au PPR, pour changement d'une clôture existante, 122 ae de Ruffieu.

Eric Garrot : parcelle AB 933, en zone Ub au PLU, pour modification de la porte d'entrée, de la porte du garage et pose de vélux en toiture, 112 impasse des violettes.

Philippe Charrier : parcelle A 179, en zone Uc au PLU, pour suppression d'un abri de jardin et agrandissement d'un bâtiment existant, 671 montée Saint-Romain.

Permis de construire :

Abdullah Colak : parcelle AB 1003, en zone Ub au PLU, bleu bc au PPR, modificatif pour toiture végétalisée, agrandissement du garage, réduction buanderie et suppression du remblai, 75 Allée Elsa Triolet.

Autorisation de travaux :

RP Music SARL : parcelles 220, 218, 219, 221, 222, en zone Ui au PLU, Bleu Bi' au PPR, pour aménagement d'une terrasse extérieure, 1100 rue du Lac.